



MAISON DE L'ARTISAN



N° 1549 - 04/10/2018

www.maisondelartisan.fr

### Sommaire

**Page 2 :** → Visite d'information et de prévention  
→ Visite de reprise pour le salarié  
→ Programme prévention pro indépendants

**Page 4 :** → Formation HACCP  
→ Brèves CMA des P.O

## Projet de budget et financement de la Sécurité sociale 2019 : l'UPA salue la réduction de la charge financière des entreprises

Mesure attendue depuis plusieurs années par l'UPA, le remplacement du CICE par des allègements de charges pérennes va sécuriser et donner de la visibilité aux entreprises. Le bénéfice est d'autant plus net que les charges baisseront dès janvier 2019 et que l'entreprise n'aura plus à attendre l'année suivante pour récupérer son avance sur trésorerie sous la forme d'un crédit d'impôt.

En parallèle, l'UPA demande que l'effort de réduction des dépenses publiques soit accéléré et renforcé. **Seule une baisse sensible et continue de la dépense publique permettrait d'améliorer le pouvoir d'achat des Français** qui, comme chacun sait, est un des moteurs de la croissance.

De même, la baisse progressive de l'impôt sur les sociétés est de nature à redonner de la compétitivité aux entreprises. Il faut pourtant rappeler que **plus d'1 million d'entreprises françaises sont soumises à l'impôt sur le revenu et non à l'impôt sur les sociétés**. Ainsi l'UPA invite les parlementaires qui sont en train d'examiner le projet de loi PACTE à adopter la mesure permettant aux entreprises individuelles d'opter pour l'impôt sur les sociétés, ce qui limiterait l'inégalité de traitement fiscal entre les entreprises selon leur statut juridique.

En outre, la **décision de supprimer les cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires à compter de septembre 2019 au lieu de 2020 va apporter de la souplesse aux entreprises** qui font face à des difficultés de recrutement.



**Rappel : clôture des inscriptions le 04 octobre**



**Vendredi 12 octobre 2018**

**Domaine Rombeau - Rivesaltes**



**Thèmes :**

- Le prélèvement à la source
- Formation En Situation de Travail : une expérience réussie

**RÉSERVEZ CETTE DATE**





## Visite d'information et de prévention : zoom pour les apprentis

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la visite médicale d'embauche a été remplacée par une visite d'information et de prévention (Vip). La Vip est effectuée par le médecin du travail ou, sous son autorité, par l'un des membres de son équipe pluridisciplinaire (collaborateur médecin, interne en médecine ou infirmier). Elle doit être réalisée dans un délai maximum de 3 mois à partir de l'embauche. Elle a notamment pour objet d'interroger le salarié sur son état de santé. La visite est renouvelée dans un délai maximum de 5 ans.

### Exceptions pour les apprentis :

La visite d'information et de prévention doit avoir lieu dans les 2 mois de la prise effective de poste pour les apprentis (c. trav. art. R. 6222-40-1). **Cette visite doit également être effectuée préalablement à l'affectation sur le poste pour les salariés travaillant de nuit et ceux âgés de moins de 18 ans (c. trav. art. R. 4624-18).**



### Nouveauté à septembre 2018 :

La loi avenir professionnel modifie les règles concernant cette visite pour les apprentis, qui ne passera plus forcément par le service de santé au travail :

**Par exception, jusqu'au 31 décembre 2021, la VIP va pouvoir être exercée par la médecine de ville (un médecin généraliste) si aucun professionnel de santé n'est disponible dans un délai de 2 mois.** Un décret viendra préciser les conditions de cette expérimentation qui donnera lieu à la présentation d'un rapport d'évaluation 3 mois avant son terme.

### Attention !

Ce n'est pas une VIP mais un examen médical d'embauche que l'apprenti doit passer s'il est soumis à certains risques. Dans ce cas le médecin de ville ne pourra pas intervenir. C'est le cas dans les métiers où les salariés sont amenés à travailler avec des machines «dangereuses», des produits chimiques, du travail en hauteur...

**Dans tous les cas nous recommandons aux entreprises de s'adresser en premier lieu au Pole Santé Travail 66.**

## Quand devez-vous faire passer une visite de reprise à votre salarié ?

**Votre salarié doit bénéficier d'un examen de reprise du travail par le médecin du travail :**

- . Après un congé de maternité ;
- . Après une absence pour cause de maladie professionnelle ;
- . Après une absence d'au moins trente jours pour cause d'accident du travail, de maladie ou d'accident non professionnel.

Dès que vous avez connaissance de la date de la fin de l'arrêt de travail, vous devez saisir la Médecine du travail qui organise l'examen de reprise le jour de la reprise effective du travail du salarié et au plus tard dans les huit jours qui suivent cette reprise.

## Programme prévention pro indépendants

La Sécurité sociale pour les indépendants a lancé un programme de prévention spécial pour les indépendants. Cette action propose des conseils de prévention, un accompagnement et un suivi médical dans chaque métier. De nombreuses fiches et conseils sont téléchargeables.

Point important de ces opérations, la SSI s'est inspirée des CARSAT et propose **des aides financières pour investir dans du matériel récent, plus pratique et mieux adapté** permettant de limiter le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) **dans métiers de la coiffure et de la réparation automobile.** Pour bénéficier des aides, les artisans doivent **exercer leur activité seuls** (ou avec leur *conjoint collaborateur*) ; être à jour de leurs cotisations et avoir réalisé la consultation de prévention auprès du médecin traitant dans le cadre du programme *Prévention Pro Indépendants*.

**Coiff Pro Indépendant :** aide de **50% de l'investissement** hors taxe et **plafonné à 5 000 €**

L'investissement minimum doit être de 500 €. Valable pour les équipements suivants : bacs de lavage ergonomiques à hauteur réglable électrique ; ciseaux ergonomiques ; sèche-cheveux légers ; sièges de coupe à hauteur réglable électrique.

**Auto'Pro Indépendants :** aide de **40% de l'investissement** hors taxe et **plafonné à 15 000 €**

Valable pour l'achat d'un ou plusieurs équipement(s) : table élévatrice mobile ; vérin de fosse ; lève-roue mobile électrique ; équilibreuse avec système latéral de levage de roue (fixe ou mobile) ; démonte pneu semi-automatique avec bras d'assistance complémentaire et élévateur de roue ; fontaine biologique de dégraissage sans solvant ; système fermé de lavage automatique des pistolets à peinture solvantée ; plateforme individuelle roulante (PIRL) ou échafaudage roulant ; système suspendu.



Mathieu DENOYER

Votre Contact référent :  
04 68 08 19 04

# Annonces Légales

Tarif annuel de publication des annonces judiciaires et légales : 4,16 € ht la ligne

Arrêté du 21 décembre 2017

Ministère de la culture et de la communication

**TRANS EUROPE AMBULANCES 66**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**  
**CAPITAL : 40.000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 66000 PERPIGNAN**  
**12 RUE ETIENNE MEHUL**  
**508 369 014 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2018 ont été nommés en qualité de gérants, à compter du 18 septembre 2018 :

- Monsieur Philippe CORBELLI, demeurant à PORT VENDRES (66660) 1 route de Collioure,  
- Monsieur Stéphane CAMPILLA, demeurant à RIVESALTES (66600) 11 rue Louis Blanc.

En remplacement de Madame Marjorie JOVER, Monsieur Philippe CANAL, Monsieur Lionel CHIRON et Monsieur Frédéric FOURNIER, démissionnaires. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan.

Pour avis, La Gérance.

**PACIFICA NETT EURL**  
**AU CAPITAL DE 7500 EUROS**  
**3 RUE BATERE – 66400 CERET**  
**RCS PERPIGNAN 485.287.932**

Par décision de l'associé unique du 20/09/2018, il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/09/2018, nommé en qualité de liquidateur M. Michel Cuter, chez Mme Fita Route de Saint Jean 66400 Céret et fixé le siège de la liquidation et l'adresse de correspondance au domicile du liquidateur.

Mention sera faite au RCS de Perpignan.

Pour avis.

**eleom**  
avocats  
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON CLARET  
CANABY ARIES  
17 Boulevard Kennedy – « Le Challenger »  
66000 PERPIGNAN

**STUDIO DUROY**  
**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**  
**AU CAPITAL DE 2 850 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 1 PLACE RAIMOND DE TATZO, 66700 ARGELES SUR MER**  
**834 262 016 RCS PERPIGNAN**

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/06/2018, du certificat de dépôt des fonds établi par la CARPA, du procès-verbal des décisions du Président du 11/06/2018 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,

Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de six cent cinquante euros par émission de 650 actions nouvelles de numéraire, et porté de 2 850 euros à 3 500 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié : ancienne mention : le capital social est fixé à deux mille huit cent cinquante euros (2 850 euros) ; nouvelle mention : le capital social est fixé à trois mille cinq cents euros (3 500 euros).

Pour Avis, Le Président.

**eleom**  
avocats  
perpignan

SCP DONNADIEU BRIHI REDON CLARET  
CANABY ARIES  
17 Boulevard Kennedy – « Le Challenger »  
66000 PERPIGNAN

**VELTIA FRANCE**  
**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 10 200 EUROS RAMENÉ À 8 500 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 471 AVENUE GEORGES CAUSTIER**  
**GRAND SAINT CHARLES**  
**66000 PERPIGNAN**  
**793 852 039 RCS PERPIGNAN**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 juillet 2018 :

- de réduire le capital de 10 200 euros pour le ramener à 3 400 euros par voie de rachat de deux cent parts sociales de 34 euros chacune ;

- d'augmenter le capital social de 5 100 euros pour le porter de 3 400 euros à 8 500 euros, par création de parts nouvelles.

L'Assemblée Générale a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et corrélativement de la réduction de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

**ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à dix mille deux cents euros (10 200 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à huit mille cinq cents euros (8 500 euros).»

Pour Avis, La Gérance.

**FIDAL**

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Résidence « Le Marilyn »

39, Boulevard Kennedy – B.P. 11515  
66103 PERPIGNAN CEDEX

**CABINET DE SOINS INFIRMIERS DE MAURY**

**SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS**

**CAPITAL : 1.000 EUROS**  
**SIÈGE SOCIAL : 43, AVENUE JEAN JAURÈS**  
**66460 MAURY**

**812966059 RCS PERPIGNAN**

Des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 mai 2018, il résulte que :

- Mme Gabriele SCHMIDT a été révoquée de ses fonctions de gérante de la société, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

- Mme Anna DAVY épouse OAKES, demeurant à PAZIOLS (11350), 24, Avenue du Roussillon et Mme Céline-Laure LIEBIG demeurant à SOULATGE (11130), 2, Rue Neuve, ont été nommées gérantes, à compter 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour avis, Le Gérant.

L'Application  
**CAPEB66**  
pour Smartphones et Tablettes

En permanence sous la main :  
VOS INFOS, SUIVIS DE CHANTIER, FORMATIONS, AVANTAGES...



Simple ✓  
Efficace ✓  
Intuitive ✓

**EMBARQUEZ**  
**LA CAPEB66 AVEC VOUS !**

Disponible sur App Store et Google play

www.maisondelartisan.fr

**CÔTES d'AGLY**  
CHATEAU MONTNER PREMIUM  
L'or des Schistes Noirs



www.agly.fr

L'USIS D'AGLY EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**



## Formation Hygiène et sécurité alimentaire (HACCP)

Suite à de nombreux contrôles des services d'hygiène, et avec les exigences réglementaires en place, les entreprises doivent mettre en place des procédures spécifiques en terme de sécurité alimentaire.

Artisans Boulangers, et/ou pâtisseries, vous êtes tous concernés par ces règles. La Maison de l'Artisan vous propose donc un stage de deux jours adapté à vos métiers :

**Mardi 30 octobre et mardi 06 novembre prochain**

Ouvert aux chefs d'entreprises et aux salariés

Inscriptions au 04 68 34 59 34

Nous reviendrons vers vous pour la mise en place du dossier d'inscription.

## Brèves Chambre de Métiers et de l'Artisanat des P.O

### Réussissez la transmission de votre entreprise !

Réunion d'information sur la transmission, jeudi 4 octobre à 18h00 à l'INICI Village d'entreprises à Prades. La transmission de votre entreprise est une étape fondamentale pour votre avenir qui va fortement impliquer votre vie professionnelle et votre vie personnelle. L'une des clés du succès est de la préparer le plus tôt possible ! Pour vous accompagner dans cette démarche, venez rencontrer notre conseiller CMA pour vous aider à prendre un nouveau départ.

*Nous vous attendons nombreux !*

Renseignements et inscription : 04 68 35 88 25.

Adresse : INICI Village d'entreprises - 1, Allée Anna Roca-Tostain à Prades.

### L'IRFMA ouvre ses portes

Du CAP au Bac+2, choisissez une offre réelle d'avenir avec l'artisanat ! L'Institut Régional de Formation des Métiers de l'Artisanat ouvre ses portes au public mercredi 17 octobre de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Futurs apprentis, parents, maîtres d'apprentissage, chefs d'entreprise, vous pourrez découvrir les 14 métiers enseignés à l'IRFMA. Visites des ateliers et des laboratoires, rencontres avec les formateurs et les apprentis sont au programme de cette journée. L'occasion également de vous renseigner sur les filières de formation et les modalités des contrats d'apprentissage.

Adresse : IRFMA - Mas de la Garrigue Nord - 9 avenue Alfred Sauvy à Rivesaltes

Tél : 04 68 35 88 00.

### Étiquetage allergènes et valeurs nutritionnelles

Apporter une information au consommateur sur l'étiquetage nutritionnel et les risques en matière d'allergènes, conformément à la réglementation. Identifier le risque allergique de vos préparations alimentaires. Calculer la valeur nutritionnelle de vos productions.

Date : 22 octobre. Lieu : Rivesaltes.

### Boîte à outils RH du manager

Acquérir les notions de base en gestion des ressources humaines et en droit du travail. Faciliter vos prises de décision : recrutement, contrats de travail, entretien professionnel, affichage obligatoire...

Dates : 5 et 12 novembre. Lieu : Rivesaltes.

### Maître d'apprentissage

Transmettre ses compétences n'est pas forcément inné. Cette formation aidera le chef d'entreprise dans ses nouvelles missions de maître d'apprentissage. Comprendre la fonction de maître d'apprentissage, faciliter le recrutement et l'intégration de votre apprenti. Favoriser les relations avec le centre de formation : référentiel, visite et évaluation du jeune.

Dates : 5 et 12 novembre à l'IRFMA ; 29 novembre et 6 décembre au CFA BTP.

**Bon à savoir** : en suivant cette formation, vous pouvez bénéficier d'un bonus à la formation de 500 € de la Région Occitanie.

Renseignements : Magali Costasèque - formation@cma66.fr - 04 68 35 88 29 - cma66.fr

## Offres et Demandes

### TAXIS / AMBU / VSL

→ Vds ou loue ADS sur Thuir, Ille/Tet, Font-Romeu. 06 83 35 15 21.

→ Alpha Taxi vds ADS avec fichier client, société et véhicule 95000€. Possibilité de vendre l'ADS seule 65000€ Tél 06 35 13 21 33.

→ Loue ADS ou possibilité de vente sur le secteur du Riberal (8 kms de Perpignan) - location 1000€/mois. ADS libre le 10/10/2018.

Tél. 06 37 62 82 13.

Mail : therese.borras@wanadoo.fr

→ Vds ADS en basse Cerdagne.

Tél : 06 86 51 74 22

→ Vds Ent sur Canet avec ADS, fichier client, téléphone et site internet. Bonne clientèle. Dispo au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Mail : romgar66@gmail.com

→ Offre location-gérance taxi.

Tél : 06 29 05 10 56

→ Recherche chauffeur carte taxi. Contact au 06 63 52 75 01.

→ Vds ADS sur secteur Cerdagne. Tél : 06 86 41 60 12.

→ Recherche un DEA ou CCA en CDI temps plein. 06 62 73 16 88

→ Recherche emploi taxi. Carte ok. Tél : 06 17 71 38 70.

→ Recherche Location Gérance. Urgent. 04 68 82 09 30.

→ Recherche emploi carte taxi ok. Tél : 06 27 46 35 23.

→ Recherche salarié avec carte taxi et DEA. 04 68 82 04 34.

### DIVERS

→ Vds bâtiment à Perpignan de 460m<sup>2</sup>. Prix : 210000€ Tél : 06 14 13 37 60.

→ Vds salon de coiffure à St Estève - 3 bacs, 6 places de coiffage, salon climatisé, très bien placé avec places parking gratuit dans petit centre commercial. 25000 € possibilité vendre les murs. Tél. 06.24.08.80.40 (HR).

### OFFRES D'EMPLOIS DIVERSES

→ Boulangerie à Perpignan, cherche un apprenti, de préférence majeur, avec ou sans niveau cap ou mention. Mail : amce66@wanadoo.fr

→ Garage Argelès recherche secrétaire comptable (à partir du 02/11), CDI temps partiel. Tél : 04 68 81 31 22.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : www.maisondelartisan.fr

Commission paritaire 0216 G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle ROUX

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Tirage : 2000 exemplaires



## Centre de Formation des Métiers de l'Artisanat

N°SIRET 511 872 830 00027 / N° AGREMENT 91660143766

### Maison de l'Artisan

35 rue de Cerdagne CS 59912

66962 PERPIGNAN CEDEX 9

Tél : 04.68.34.59.34

Mail : [contact@upa66.fr](mailto:contact@upa66.fr)

Site : [maisondelartisan.fr](http://maisondelartisan.fr)

# CATALOGUE DES FORMATIONS 2018

**CEFORMA a été créé** afin de faciliter vos démarches auprès des Fonds d'Assurance Formation, la prise en charge et le remboursement de vos formations ainsi que celles de vos salariés.

### N'hésitez pas à faire appel à ses services pour :

- le conseil en formation (formations obligatoires, plan de formation en entreprise),
- les dossiers de prise en charge et de remboursement de vos actions individuelles de formation,
- Accès aux dernières nouveautés en matière de formation pour votre profession et bénéficier de tarifs avantageux pour des formations collectives.
- **Retrouvez les programmes détaillés sur [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)**
- **Devis et factures au 04 68 34 59 34**



## Référencement des formations 2018/2019

Catalogue des Formations	Durée	Dates
<b>ALIMENTAIRE</b>		
Hygiène et Sécurité ( <b>HACCP</b> )	2 jours	30/10/18 et 06/11/18
<b>TAXIS</b>		
Formation continue et mobilité	2 jours	11-12/12/2018
<b>ESTHETIQUE</b>		
Modelage Tao Liff	2 jours	11-12/11/2018
Sophrologie adaptée à l'esthétique	2 jours	25-26/11/2018
Manucure détail traits fins animé par TARTOFRAISE Manucure one stocke niveau1 animé par TARTOFRAISE	2 jours	Reportées en 2019
<b>COIFFURE</b>		
Coupe homme dégradé Américain	1 jour	29/10/2018
Chignon créatif	1 jour	05/11/2018
Les blonds polaires et leurs coupes	1 jour	26/11/2018
<b>BATIMENT</b>		
QUALIPV ELEC	3 jours	10-11-12/10/2018
Réglementation GAZ – Appellation PG	2 jours	17-18/10/2018
Appel d'offre dématérialisé	1 jour 1 jour	08/10/2018 - COMPLET 05/11/2018
Protection des Données Personnelles( <b>RGPD</b> ) : Comment mettre mon entreprise en conformité	1 jour	06/11/2018
Autoconsommation photovoltaïque raccordée au réseau	2 jours	6-7/11/2018
<b>SST</b> - Sauveteur Secouriste au travail Initial	2 jours	14-15/11/2018
HABILITATION ELECTRIQUE BR/BC ELEC	3 jours	20-21-22/11/2018
FEEBAT	3 jours	A partir de mi-novembre 2018
<b>FACEBOOK</b> dans le Bâtiment Et une demi-journée en individuel	1 jour ½ journée	30 novembre 2018 A partir du 3 décembre 2018
HABILITATION ELECTRIQUE BR/BC NON ELEC	3 jours	11-12-13/12/18
TRAVAIL EN HAUTEUR	1 jour	A définir
Dépannage Climatisation	2 jours	A définir
<b>NOUVEAUTÉ</b> – DOMOTIQUE - AUTOMATISMES DANS LE BATIMENT	2 jours	A définir
<b>TOUTES PROFESSIONS</b>		
<b>FACEBOOK</b> dans l'entreprise artisanale Et une demi-journée en individuel	1 jour ½ journée	05 novembre 2018 A partir du 5 novembre 2018
ATELIER Gestion du Stress <b>INSCRIPTION AVANT LE 15/11/18</b>	10 séances	A partir de <b>janvier 2019</b>
Protection des Données Personnelles( <b>RGPD</b> ) : Comment mettre mon entreprise en conformité	1 jour	A définir

### Du nouveau dans la Formation Bâtiment :

- Douche à l'italienne\*
- Sols en résine intérieurs et 3D\*
- Isolation thermique par l'extérieur : finitions enduits\*

**\*Contactez-nous si vous êtes intéressé au 04 68 34 59 34**